

Acide succinique
SP-B-T-N
Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 106 321
Nom commercial	: Acide succinique
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange

 Classe de danger et code de catégorie
 Règlement CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé

: Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (CLP : Eye Dam. 1)

Eléments d'étiquetage

Etiquetage Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement

 : Danger
 : H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

- Mention de danger
- Conseils de prudence

- Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention : P305+P351+P338+P310+P321 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
ACIDE SUCCINIQUE	: > 99 %	1305-62-0	203-740-4	----	----	Xi; R41 Eye Dam 1 (H318)

Autres informations

Acide succinique

SP-B-T-N

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : Rincer la bouche. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Ne pas faire vomir.
: **Consulter immédiatement un médecin.**

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction**
- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Risques particuliers**
- : Non combustible.
- Protection contre l'incendie**
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales**
- : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement**
- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage**
- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate. Rincer/diluer le résidu à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage**
- : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation**
- : Porter un vêtement de protection approprié. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les poussières.
- Stockage**
- : Conserver à l'écart de : Agents oxydants. Bases fortes. Après utilisation bien fermer le couvercle. Conserver à l'abri de la chaleur. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : Eviter toute exposition inutile. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
 - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
 - **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
 - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
 - **Autres** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Acide succinique
SP-B-T-N
SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	: Acide succinique, acide butanedioïque
Etat physique	: Solide.
Couleur	: Blanc(he).
Odeur	: Inodore.
pH	: 2,7 (1,2%)
Poids moléculaire	: 118,09
Point de fusion [°C]	: 185-187°C
Densité	: (15 °C): 1,6
Pression de vapeur [hPa]	: < 0,1 hPa (25°C)
Solubilité dans l'eau	: 8,3 g/100mL (25°C)
Solubilité dans	: Ethanol. : 9g /100ml
Temp. d'autoinflammation [°C]	: 630 °C
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Non applicable.
Log P octanol / eau à 20°C	: -0,59

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Chaleur.
Matières à éviter	: Oxydants forts. Bases.
Réactions dangereuses	: Réagit violemment avec : Agents oxydants forts. Et (certaines) bases.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	
- Inhalation	: Aucune donnée disponible.
- Cutanée	: Non classé.
- Oculaire	: Risque de lésions oculaires graves.
- Ingestion	: Non classé.
Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	: > 6740
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	: N'est pas supposé toxique.
Autres informations toxicologiques	: A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Eviter le rejet dans l'environnement.
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: > 100mg/l (OCDE 203)
EC50-48h Daphnia magna [mg/l]	: > 100mg/l (OCDE 202)
DThO (gO2/g)	: 1,305
DBO	: 0,35
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4
Révision nr : 0
Date : 11 / 4 / 2019
Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Acide succinique

SP-B-T-N

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale : Non réglementé.

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

Règlement CE 1907/2006